

Service funéraire à L'Isle-Jourdain

Mr LAHILLE contre la décision de la municipalité



Service funéraire à L'Isle-Jourdain

Mr LAHILLE CONTRE LA DECISION DE LA MUNICIPALITE



Bertrand Lahille

« Ce service réactivé durant le mandat de Mr Aygobère est apprécié par les lislois. Ce jugement n'est en rien coloré politiquement, il n'est pas attribué à la droite ou à la gauche, tout le monde tient à ce service public » c'est par ces mots que Mr Lahille* réagit à la décision du Conseil Municipal.

Cette décision rendue publique aujourd'hui ne correspond pas au désir les lislois.

L'augmentation du coût du service funéraire est importante: Mr le Maire l'a annoncé : 2500 € réalisé par les services municipaux, de 3500€ à 4000€ au service simple par la société privée choisie par la municipalité.

« Les informations données par la municipalité sont contraires à ce que je pense » poursuit Bertrand Lahille « l'adjointe au service social explique que le différentiel du coût pour les familles en difficulté sera pris en charge par la municipalité. Les impôts des lislois au service d'une entreprise privée, cela peut se penser de cette manière. Ceci ne correspond pas à une municipalité socialiste soit disant progressiste, c'est un abandon des valeurs de gauche ! »

La suppression de ce service touche les habitants de la cité, le débat s'anime, il semble que la réflexion manque où qu'elle est un peu brute. Les avis divergent, les employés retirés de l'équipe des pompes funèbres municipales ont un avis sur la question bien différent de celui de la municipalité.

Le Journal du Gers en organe d'information est à la réception de tous les avis différents.



***Mr Lahille élu au Conseil Municipal, ex-Maire Adjoint aux sports, démissionnaire de ses fonctions début 2016. .**



DSCN1084.JPG



DSCN1083.JPG